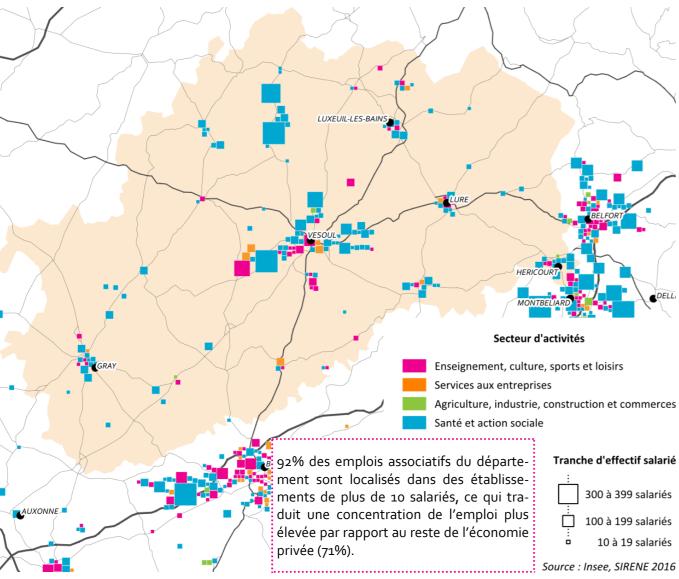
## Portraits de territoire

de l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne-Franche-Comté Octobre 2016

#### Les associations de 10 salariés ou plus en Haute-Saône : Des associations de grande taille dans la santé au nord du département



Note de lecture : les carrés représentant les établissements associatifs sont « éclatés » de manière à ce qu'ils ne se chevauchent pas sur la carte, pour une meilleure visibilité. Cela peut décaler le positionnement exact d'un établissement.

Une publication réalisée par :



21 Place de la République 21000 Dijon Tél : 03 80 59 96 75 info@cress-bourgogne.org



7 Rue Léonard de Vinci 25000 Besançon Tél: 03 81 50 75 09 contact@cress-fc.org

Retrouvez les publications des ORESS en téléchargement sur www.cress-bourgogne.org et www.cress-fc.org

Sources : INSEE CLAP 2013 - Traitement : Observatoires régionaux de l'ESS Bourgogne et Franche-Comté Responsables des publications : Lucie Gras et François Baulard Traitements statistiques et cartographiques : Marc Figard et Davy Moret Conception graphique : Océane Albéri Dépôt légal et ISSN : en cours

## Portraits de territoire

de l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne-Franche-Comté \_Octobre 2016

Haute-Saône
Chiffres clés Associations





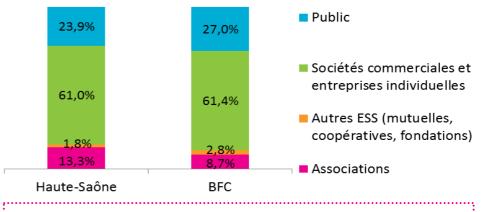
Les Observatoires régionaux de l'ESS (ORESS) sont des dispositifs de mesure et d'observation de l'ESS en France et dans les régions, mis en place par les Chambres régionales de l'ESS (CRESS). Lieux de convergences et de mutualisation des travaux sur l'ESS, les Observatoires de l'ESS s'appuient sur une méthodologie homogène, scientifique et cohérente entre les territoires, afin d'assurer des services d'étude, de veille, d'aide à la décision et de prospective tant pour les acteurs de l'ESS que les pouvoirs publics.

Ils ont pour objectifs:

- d'observer le dynamisme atypique des entreprises de l'ESS en matière de créations d'établissements et d'emplois,
- de définir et mesurer les richesses (économiques, sociales, culturelles...) générées par l'ESS à l'aide d'indicateurs spécifiques,
- d'améliorer les conditions d'observation quantitative et qualitative de l'ESS afin de disposer de données fiables et pertinentes.

- 532 établissements employeurs soit 79% des établissements employeurs de l'ESS,
- 8 149 postes salariés soit 88% des salariés de l'ESS,
  - 75% des salariées sont des femmes (contre 37% des salariées du privé hors ESS en BFC)
  - 60% des cadres dans les associations sont des femmes (cadres = 8% du total des salariés associatifs),
- 6 940 ETP, soit 87% des Equivalents Temps Plein de l'ESS,
- 176 millions d'euros de masse salariale annuelle brute, soit 25 303€ brut par ETP et par an en moyenne.
  - Contre 36 493€ brut par ETP et par an en moyenne pour les autres statuts de l'ESS (mutuelles, coopératives et fondations)
  - Contre 30 404€ brut par ETP et par an en moyenne dans le privé hors ESS.
- 68% des établissements sont des TPE (moins de 10 salariés)
  - ♦ Contre 88% des établissements privés hors ESS en BFC

#### Répartition des postes salariés par forme économique



13,3% des postes salariés dans l'économie haut-saônoise sont des emplois associatifs. Ce poids des associations dans l'économie est significativement plus élevé que la moyenne régionale (8,7%).

Avec le soutien de





## Portraits de territoire

de l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne-Franche-Comté Octobre 2016

## Portraits de territoire

de l'Economie Sociale et Solidaire en Bourgogne-Franche-Comt \_Octobre 2016

#### Le périmètre statistique de

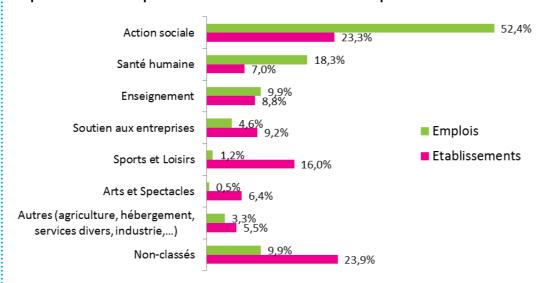
l'ESS a été défini en 2008 par l'Insee, les services de l'Etat et le Conseil National des Chambres Régionales de l'Economie Sociale (CNCRES) comme un domaine de l'économie composé d'entreprises qui prennent la forme juridique d'associations, de mutuelles, de coopératives et de fondations. Ce champ correspond au périmètre d'observation des CRESS, en se limitant généralement aux établissements employeurs, en raison des difficultés de référencement des asso-

La source d'information utilisée ici est Insee CLAP pour Connaissance Locale de l'Appareil Productif, millésimée en 2013, et sur le champ des associations employeuses. Le champ de CLAP est presque complet concernant les emplois salariés, seuls les effectifs intérimaires en sont exclus. Les informations issues du millésime 2013, disponibles à l'été 2015, sont datées au 31 décembre de l'année 2013.

ciations non employeuses.

Les effectifs salariés issus de CLAP correspondent à des postes non annexes. (suite cicontre)

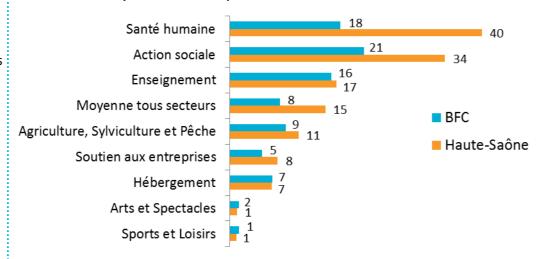
#### Répartition des emplois et établissements associatifs par secteur d'activité



Comme dans la plupart des territoire étudiés, l'action sociale est largement le secteur le plus pourvoyeur d'emplois dans le champ associatif du département. A l'inverse, le secteur de l'éducation populaire (Sports et loisirs, arts et spectacles, ainsi que la plupart des « non classés ») regroupe moins de 12% des emplois associatifs, mais près de 46% des associations employeuses du département.

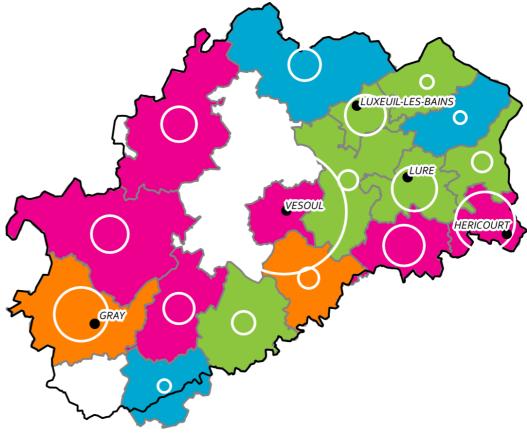
18% des emplois associatifs de la Haute-Saône œuvrent dans le secteur de la santé humaine, ce qui fait de ce secteur une spécificité de l'ESS du département.

#### Nombre moyen de salariés par association selon le secteur d'activité



La Haute-Saône se caractérise par d'importantes structures associatives dans la santé et l'action sociale, en termes d'effectifs salariés.

### L'emploi associatif dans les intercommunalités de Haute-Saône : Un poids élevé dans le nord-ouest du département



# Part des associations dans l'ensemble de l'emploi salarié associations employeuses De 13% à moins de 40% De 8% à moins de 13% De 5% à moins de 8% De 0 à moins de 5% Secret statistique Emplois salariés dans les associations employeuses 1 094 314 Source : Insee, CLAP 2014

Le poids du champ associatif n'est pas homogène dans les territoires haut-saônois : il est plutôt faible dans les communautés de communes proches de l'agglomération bisontine et dans les vosges saônoises. A l'inverse, il est plus élevé dans les villes de Vesoul, Héricourt ou encore Villersexel, ainsi que dans le nord-ouest de la Haute-Saône, territoire où les autres sphères économiques (public, privé lucratif) sont moins développées.

Un poste est considéré comme non annexe s'il atteint certains seuils en termes de rémunération et de temps de travail, ces seuils pouvant varier d'un secteur d'activité à l'autre.

La notion d'établissement de l'ESS correspond à une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante d'une entreprise appartenant au champ statistique de l'ESS.

Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une coopérative agricole, un lieu d'accueil de tourisme associatif, l'agence d'une banque coopérative, etc.

L'établissement constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Les emplois peuvent se mesurer en nombres de personnes ayant travaillé, mais aussi en Equivalent Temps Plein (ETP). C'est le nombre total d'heures travaillées dans le champ considéré divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.